

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 10245
Numéro SIREN : 839 007 622
Nom ou dénomination : ACBD FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2020 sous le numéro de dépôt 33298

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R033298

N° GESTION : 2018B10245

N° SIREN : 839007622

DENOMINATION : ACBD FITNESS

ADRESSE : 17 rue Claude Terrasse 75016 Paris

DATE D'ACTE : 12-03-2020

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'actionnaire unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

ACBD FITNESS
société par actions simplifiée à capital variable
siège social : PARIS (75016) 17 rue Claude Terrasse
839 007 622 R.C.S. PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 MARS 2020

PROCES-VERBAL
(extrait)

[...]

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique prend acte du caractère désormais unipersonnel de la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique,

prend acte de la démission de Monsieur Alexandre CAMARTY de ses fonctions de président de la société ACBD FITNESS, avec effet ce jour,

et décide de désigner en qualité de président de la société ACBD FITNESS, à compter de jour, pour une durée non limitée, aux lieu et place de Monsieur Alexandre CAMARTY, démissionnaire :

Monsieur Mountassir BOUHADBA
né le 19 janvier 1991 à MULHOUSE (68000)
de nationalité française,
demeurant 2 avenue d'IANA à PARIS (75016)
célibataire

Le président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés (ou des décisions de l'associé unique)

Monsieur Mountassir BOUHADBA, présent, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité.

La rémunération éventuelle de Monsieur Mountassir BOUHADBA sera, le cas échéant, fixée ultérieurement.

Monsieur Mountassir BOUHADBA aura droit au remboursement des frais effectués dans l'intérêt social, sur justificatifs.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

[...]


Pour Copie Certifiée Conforme
Le président
Monsieur Mountassir BOUHADBA